

**PREVOST**ENREGISTRÉ - REGISTERED
ISO 9001 & ISO 14001**INFORMATION
DE
MAINTENANCE**

Im01-04



DATE : Mars 2001	SECTION : 07 - Transmission
SUJET : NOUVELLE GARANTIE ÉTENDUE DE LA TRANSMISSION (ETC) OFFERTE PAR ALLISON	

Remarque importante : Cette modification est recommandée par Prévost Car dans le but d'améliorer les performances de votre véhicule. Noter par contre, qu'aucun remboursement ne sera accordé pour l'exécution de cette modification.

APPLICATION

Modèle	VIN	
Autocars XLII-45 Année modèle : 2000 - 2001	Du 2PCX33496Y1027347 jusqu'à maintenant	
Autocars H3-41, H3-45 Année modèle : 2000 - 2001	Du 2PCH33494Y1014004 jusqu'à maintenant	

DESCRIPTION

Le type de fluide utilisé et la fréquence des changements de fluide peuvent grandement influencer la performance et la fiabilité des transmissions automatiques pour applications sévères. La division Allison Transmission de General Motors a conçu de vastes programmes incluant des cahiers de charge et des essais pour vérifier la qualité des fluides et par conséquent peut recommander des changements de fluide et de filtres spécifiques. Suite à des études sur le terrain et en raison de modifications en ce qui a trait aux exigences sur les émissions, à la conception des véhicules et aux milieux d'exploitation, la division Allison Transmission a modifié les intervalles de changement de fluide et de filtres pour mieux refléter les conditions de fonctionnement actuelles des transmissions automatiques pour applications sévères. La division Allison Transmission s'est également associée avec Castrol® Ltd. pour offrir une nouvelle option lors de la sélection d'un fluide pour transmission.

**TERMES ET CONDITIONS DE LA
GARANTIE ÉTENDUE DE LA TRANSMISSION (ETC)
OFFERTE PAR ALLISON TRANSMISSION**

REMARQUE : Pour vous conformer aux termes et conditions de la garantie étendue, vous avez deux (2) mois après la réception de cette information de maintenance soit les mois de avril et mai 2001 pour retirer l'huile de la transmission et utiliser l'huile Transynd.

CONDITIONS D'ADMISSION À L'ETC

La plupart des transmissions automatiques Allison achetées au détail pour utilisation sur des véhicules routiers sont admissibles. On peut se procurer L'ETC jusqu'à 12 mois après livraison du véhicule au premier acheteur au détail.

L'utilisation de l'huile TranSynd® ou d'un fluide pour transmission qui satisfait les exigences de la Test Engineering Specification 295 (TES 295) est exigée pendant toute la période de la garantie étendue de la transmission (ETC). L'utilisation de l'huile TranSynd® ou d'un fluide pour transmission qui satisfait les exigences de la TES 295 est exigée pour tous les modèles de transmission à l'exception des modèles de transmission utilisés sur les véhicules hors route.

L'utilisation de l'huile TranSynd® ou d'un fluide pour transmission qui satisfait les exigences de la TES 295 doit débuter avec le changement de fluide initial ou un mois après l'inscription à la garantie ETC, suivant lequel se produit le dernier. Une preuve de l'utilisation du fluide recommandé pour la transmission peut être exigée. À défaut d'utiliser l'huile TranSynd ou un fluide pour transmission qui satisfait les exigences de la TES 295, le contrat ETC sera résilié. Toutes réparations survenues en dehors de la période de garantie normale ne sera pas remboursées.

GARANTIE DE L'ETC

La garantie étendue de la transmission (ETC) est offerte pour une, deux ou trois ans sans limite de kilométrage ou d'heures de fonctionnement lorsque la transmission a été achetée directement de Allison Transmission. Allison s'engage à payer le remorquage et 100% des coûts (pièces et main d'œuvre) pour les réparations couvertes pendant la période de la garantie ETC.

DURÉE DU CONTRAT

La période de la garantie ETC débute dès la fin de la période de garantie normale.

COÛT DE LA GARANTIE ETC

Le prix au détail suggéré est établi pour chaque modèle de transmission/application pour chacune des périodes de couverture offertes (une, deux ou trois ans).